

CONDITIONS PARTICULIERES DU COMPTE B.COMFORT

Le compte b.comfort consiste en un ensemble de services bancaires offerts par bpost banque à ses clients personnes physiques.

Ce package est soumis aux présentes conditions particulières, ainsi qu'aux Conditions Générales Bancaires de bpost banque. Viennent compléter celles-ci les conditions particulières applicables à certains services du package et la Liste des tarifs de bpost banque. Tous ces documents sont disponibles sur le site Web www.bpostbanque.be et dans les bureaux de poste.

Article 1^{er}. CONTENU

Le compte b.comfort se compose des éléments suivants :

- Un compte à vue en EUR (ci-après dénommé « Compte de référence ») répondant aux conditions suivantes :
 - à usage privé
 - ouvert au nom d'un ou deux titulaire(s)
 - en présence de deux titulaires, ceux-ci se donnent une procuration réciproque
 - sans opposition bloquante
- La tenue de compte
- Fourniture d'une carte de débit : par titulaire ou mandataire du Compte de référence, une carte assortie des fonctions décrites dans les conditions particulières relatives à l'utilisation de la carte bancaire (carte de débit) et de la carte Jeunes, et liée au Compte de référence
- La délivrance d'une nouvelle carte de débit en cas de perte ou de vol
- La réinitialisation du code secret de la carte bancaire
- Opérations électroniques en EUR dans la zone SEPA :
 - paiements avec une carte de débit
 - retraits d'espèces avec une carte de débit aux ATM (aussi bien dans le réseau de bpost qu'auprès d'autres banques)
 - virements en EUR par PCbanking, MOBILEbanking ou SELFbank terminaux
 - ordres permanents et domiciliations européennes
 - virements instantanés en EUR (via tous les canaux *online banking* pour lesquels cette fonctionnalité est prévue). Veuillez consulter la liste des fonctionnalités de ces services sur le site de la Banque). Un virement instantané est exécuté immédiatement, c'est-à-dire que les fonds sont disponibles sur le compte du bénéficiaire en quelques secondes. Un virement instantané est exécuté 24h/24h et 7/7 jours et n'est que possible entre les banques belges qui participent au système.
- Opérations manuelles en EUR dans la zone SEPA :
 - retraits d'espèces en euros à un guichet du réseau de bpost
 - virements papier
- Par titulaire ou mandataire du Compte de référence, un abonnement PCbanking assorti des fonctions décrites dans les conditions particulières de PCbanking
- Par titulaire ou mandataire du Compte de référence, un abonnement MOBILEbanking assorti des fonctions décrites dans les conditions particulières de MOBILEbanking

Les services bancaires non inclus dans le package sont facturés séparément et, le cas échéant, soumis à des conditions d'octroi spécifiques. La Liste des tarifs contient de plus amples informations sur la tarification pratiquée.

Article 2. TITULAIRES D'UN COMPTE B.COMFORT

Le compte b.comfort peut être demandé par des personnes physiques qui, au moment de l'ouverture du Compte de référence, sont majeures et entièrement capables.

Article 3. TARIF

Le compte b.comfort est octroyé moyennant le paiement d'une contribution forfaitaire périodique. Le montant de cette contribution est indiqué dans la Liste des tarifs. Le Compte de référence est débité périodiquement de la contribution (avec comme date valeur le premier jour du mois). La première contribution est débitée le premier jour du mois suivant celui de l'ouverture du Compte de référence.

Article 4. EXTRAITS DE COMPTE

Les extraits de compte du compte b.comfort sont gratuitement mis à disposition aux terminaux SELFbank des bureaux de poste, par PCbanking ou par MOBILEbanking.

Le titulaire s'engage à imprimer ou télécharger régulièrement ses extraits de compte et à vérifier les opérations comptabilisées. Il assume toutes les conséquences du non-respect de cette obligation.

Si toutefois le titulaire souhaite recevoir ses extraits de compte également par courrier, il doit en faire la demande expresse soit à l'ouverture du compte, soit ultérieurement au bureau de poste. Le titulaire en choisit lui-même la fréquence (au moins une fois par mois). En cas d'envoi par courrier, des frais d'envoi sont facturés (voir Liste des tarifs). Ceux-ci sont déduits du Compte de référence.

Article 5. CONVERSION ET FIN

5.1 Le client peut convertir son compte b.comfort en :

- un autre compte package, moyennant le respect des conditions applicables à cet autre package. Le numéro de compte du Compte de référence est conservé ;
- les services distincts aux conditions et au tarif de ces services. Le numéro de compte du Compte de référence est conservé.

bpost banque se réserve le droit de n'accepter qu'une seule demande de conversion du package par année civile.

5.2 Aussi bien bpost banque que le client peuvent résilier le compte b.comfort conformément aux dispositions des Conditions Générales Bancaires.